

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 7

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

VAUD : Aux collègues de Montreux. — Assemblée des délégués. — U. I. P. G. MESSIEURS : Convocation. — Compte rendu de l'assemblée du 6 février. — Convocation. — NEUCHÂTEL : L'éternelle question. — Précisions. — JURA : Retour en arrière.

A. ROCHAT : Ecole et famille. — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : L. HAEMMERLI : Chant : Des exercices collectifs et des exercices individuels. — PRATIQUE : A. N. : Grammaire. — J.-H. ADDOR : Cours de calcul mental. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

A NOS COLLÈGUES DE MONTREUX

Les collègues du cercle de Montreux, déjà couverts quant à la responsabilité civile par leurs autorités communales, voudront bien envoyer au caissier A. Berthoud la cotisation de 21 fr. au lieu de 22 fr. Le Comité.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Dimanche 27 janvier 1935

Présidence : M. Serex, président S. P. V.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le président excuse l'absence de notre collègue M. Fague, empêché par un accident d'assister aux manifestations de la journée. Nous déplorons vivement cette absence.

34 délégués sont présents.

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 janvier 1934 est lu et adopté.

Comptes. — En l'absence des rapporteurs, M. le président lit les rapports de M. Dumartheray pour la Caisse S. P. V. et de M. Rumley pour la caisse secours et invalidité et fonds spéciaux de la S. P. V. Ces rapports sont adoptés.

Les présidents des sections de La Vallée, Lavaux et Morges sont priés de prendre note que, en 1935, ce sera leur tour de constituer la Commission de vérification des comptes S. P. V.

La Commission de vérification de la Caisse de secours et prêts est renouvelée comme suit : M. Vallon, Tolochenaz, Mlle Mathilde Vonwiller, Lausanne, M. Bovay, Grandson.

Honorariat. — Les candidatures suivantes sont ratifiées :

Aigle : Chambovay, Juliette, Ollon ; Greyloz, Emma, Ollon ; Mennet, Louis, Villeneuve ; Rosset, Alexis, Ollon.

Aubonne : Bossey, Lina, Mollens ; Bossey, Paul, Mollens ; Giddey, Léon, Montherod.

Avenches : Paul-Porchet, Sophie, Bellerive.
Cossonay : Rochat, Justin, Gollion.
Echallens : Dony, Georges, Morrens.
Grandson-Ste-Croix : Gueissaz, Paul, Ste-Croix.
Lausanne : Belet-Cheseaux, Lucile, Pully ; Perriraz, Georges, inspecteur, Lausanne ; Südheimer, Alice, Lausanne ; Trisconi, Marie, Lausanne.
Lavaux : Simonin, Arthur, Publoz.
Morges : Cuanillon, Estelle, Ecublens ; De la Harpe-Pittet, Louise, Yens.
Moudon : Besson-Besson, Blanche, Dompierre.
Nyon : Berlie-Bieler, Rachel, Nyon ;
Orbe : Burnand, Albert, Premier.
Oron : Marcuard, Marius, Les Thioleyres.
Payerne : Nicod, Suzanne, Granges.
Pays d'Enhaut : Galley, Laure, Rossinière.
Vevey : Maillard-Péclard, Rose, Corsier ; Gaillard-Hahn, Charles, Collonges s. Montreux.
Yverdon : Favrat, Jules, Cuarny.
 Mme Matile-Ravey est reçue *membre auxiliaire*.

Musée scolaire. — Au nom de la Commission du Musée scolaire, M. *Baudin* rapporte. En termes excellents, il relate l'activité de ceux qui s'occupent de ce musée. Il remercie MM. Chessex et Schaer pour leur travail consciencieux et propose de maintenir la subvention de 800 fr. que la S. P. V. octroie à cette œuvre. M. Mayor (Nyon) s'étonne de voir figurer dans le budget du Musée un subside de 800 fr. en faveur de la « Bibliothèque de l'Ecole normale et des régents ». Il demande si l'importance de cette somme correspond aux services rendus par cette bibliothèque aux collègues du canton.

M. le président Serex demande à la Commission d'étudier cette question. Cette proposition est appuyée et, par avance, on remercie ceux qui seront au travail.

Questions administratives. — Les statuts de la *Section de Nyon* ont été soumis à M. *Viredaz*, *Oron*. Ce dernier les a consciencieusement examinés et comparés avec ceux de la S. P. V. Il propose à l'Assemblée générale de les adopter. Malicieusement, notre collègue nous fait remarquer le terme « Assemblée générale », qui, dans les statuts de sections désigne, en fait, la totalité des membres ; mais, parfois, dans nos petites réunions, ce terme — évoquant les foules innombrables ! — ne correspond plus aux quelques membres présents !

M. le président prie les délégués de recommander à ceux qui quittent l'enseignement de se conformer aux statuts pour l'envoi de leur démission.

Il est encore question des *retraites*, des *obligations* incombant aux présidents de sections en cas de décès d'un collègue en activité ou honoraire.

La situation des instituteurs victimes d'accidents non-professionnels retient l'attention de l'assemblée : cette question est toute d'actualité. Le Comité s'en est occupé et M. Serex donne connaissance d'une lettre du chef de service de l'enseignement primaire l'avisant que le Département en fait aussi une étude approfondie.

M. Baillod, président de la Romande, donne des renseignements sur ce qui s'est fait dans ce domaine à Neuchâtel.

Repas de midi. — M. Serex octroie quelques minutes de délassement aux assistants qui se retrouveront bientôt pour le repas de midi. Au dessert, ils auront

le privilège d'entendre ceux qui, s'étant dévoués à la cause de l'école et des éducateurs, ont été portés aux honneurs.

Avec sa courtoisie habituelle, notre président central salue nos invités et les remercie de leur présence. M. le conseiller d'Etat Perret et M. le chef de service Jaccard, étant retenus ailleurs, M. *Forelay*, inspecteur, représente le Département. Il apporte le salut de l'autorité et donne son appréciation au sujet des cours complémentaires.

On entend ensuite MM. *Baillod*, président de la Romande, *Perrin*, président de la Société vaudoise des Maîtres secondaires, *Wüst*, président de la S. P. J., *Willemin*, président de l'U. I. P. G., et *Bücher*, président de la Société vaudoise des Maîtres de gymnastique.

Parmi tant de paroles cordiales, nous tenons à en relever une de notre président central romand :

L'éducateur, quels que soient ses goûts, ses idées et ses opinions, est avant tout instituteur. Comme tel, il a la tâche de préparer, dans un humus sain, la jeune plante humaine. Qu'elle y grandisse, ferme et droite ! Plus tard, placée en plein vent, elle choisira sa voie et son but selon qu'elle sentira venir la vérité de droite ou de gauche.

Peut-être cette allégorie a-t-elle frappé plus particulièrement le Comité central S. P. V. qui, au cours de l'exercice écoulé, a eu à s'occuper de l'importante question des cours complémentaires. Ces cours qui, dans le grand cycle scolaire, doivent être l'heureux épanouissement du travail commencé à l'âge où la rieuse petite Lili de M. Molles raconte Ba, Be, Bi, Bo, Bu !

Aussi, ayant travaillé en toute impartialité, le Comité 1934 ose, au terme de son activité, revendiquer pour lui le qualificatif : sincère. Marie BALLY.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Assemblée générale, le mercredi 20 février 1935, à 17 heures, au Café de la Terrasse, à Longemalle.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Propositions individuelles.
4. Le nouveau règlement de l'enseignement primaire.

COMPTE RENDU

de l'Assemblée générale du 6 février.

Une trentaine de collègues ont répondu à la convocation du Comité ; c'est peu si l'on considère l'importance des objets portés à l'ordre du jour ! Faut-il attribuer cette carence à l'épidémie de grippe ou... à une autre ?

Au sujet de l'orientation à donner à la Fédération des fonctionnaires, deux thèses se sont affrontées au cours de la réunion. La première, soutenue longuement et avec chaleur par Borel peut se résumer ainsi : Tous les salariés (fonctionnaires, employés, ouvriers du commerce et de l'industrie) doivent former un seul cartel. Qu'ils le veuillent ou non, ils appartiennent tous au même bloc économique et leur intérêt est de s'unir en face des puissances adverses — quelles que puissent être les divergences de détail et malgré des déconvenues

momentanées. Borel demande donc le maintien d'une collaboration étroite de la Fédération des fonctionnaires avec les autres organisations syndicales.

Servettaz, Pâquin et Claret soutiennent la thèse contraire. Pour eux, il importe avant tout que la Fédération reste en dehors de toute influence politique et qu'elle puisse garder une certaine indépendance, ce qui est difficile si elle fait partie d'une organisation trop vaste.

C'est ce dernier point de vue qui est adopté en votation, à une faible majorité, et nos délégués reçoivent mandat de se prononcer contre l'affiliation de la Fédération au Cartel des salariés et pour sa sortie de la Fédération des employés.

Etant donné l'heure tardive, l'étude du nouveau règlement de l'enseignement primaire est renvoyée à une prochaine assemblée qui aura lieu dans le courant de février.

Ad. LAGIER.

CONVOCATION

La commission chargée d'étudier la question qui sera soumise au Congrès de La Chaux-de-Fonds : « Le rôle de l'école populaire dans l'Etat », se réunira tous les deux lundis à 17 heures, au Café lyrique, Place Neuve, à partir du **lundi 18 février**.

Cette convocation concerne M. Jaquet, Borel, Ls Tissot, Hodel, Chatelanat, Duchemin et Servettaz.

Tous les collègues que la question intéresse seront les bienvenus à nos réunions.

A. L.

NEUCHÂTEL

L'ÉTERNELLE QUESTION

La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les mesures d'assainissement financier de l'Etat vient de livrer son rapport qui sera mis en discussion dans la prochaine session de notre autorité législative. Lorsque paraîtront ces lignes, notre sort sera fixé puisque la reprise du débat commencera le 7 février.

L'examen du projet du Conseil d'Etat a exigé quatorze séances. Ce fut laborieux. La Commission a désigné comme président M. Henri Berthoud, négociant à Neuchâtel, et, comme rapporteur, M. Jean Krebs, avocat.

Il a fallu beaucoup de temps pour établir l'entente au sujet des droits de successions en ligne directe, du timbre et de l'imposition des immeubles appartenant à des personnes juridiques. Les questions relatives aux traitements des fonctionnaires se sont réglées plus facilement. Que personne n'en soit surpris parmi les intéressés, chacun me l'accordera.

Voici comment s'exprime le rapport au sujet de la réduction temporaire des traitements : « La Commission fut saisie de deux contre-propositions tendant, dans l'esprit de leurs auteurs, à ménager davantage les classes inférieures de fonctionnaires ou les fonctionnaires chargés de famille, tout en procurant la même économie, la réduction opérée sur les traitements des classes supérieures étant plus forte que celle prévue.

» L'examen attentif de ces contre-propositions par le Conseil d'Etat fit constater que, si l'économie réalisée était sensiblement la même, ces contre-propositions avantageaient avant tout les fonctionnaires célibataires au détri-

ment de leurs collègues mariés et chargeait plus lourdement les classes moyennes ; aussi, au vote, la préférence fut-elle donnée au projet du Conseil d'Etat. »

Rien ne sera changé dans ce projet quand il sera repris en second débat. Les réductions ont, du reste, été appliquées par anticipation aux traitements touchés en janvier. Il ne nous reste qu'à en prendre acte.

* * *

Le principe d'une revision de l'échelle des traitements a été combattu par plusieurs membres de la Commission ; ceux-ci auraient désiré que l'on s'en tint aux traitements actuels, « quitte, selon le rapport, à imposer une baisse temporaire de 10 % aux titulaires nouvellement nommés. »

Le Conseil d'Etat ayant fait remarquer que les traitements prévus par l'échelle de 1921 n'avaient été servis intégralement que six fois jusqu'en 1934, « une majorité estima, lisons-nous, qu'il était préférable d'engager de nouveaux fonctionnaires sur la base de traitements qui leur seraient effectivement versés. » La Commission se rallia donc pour finir au maintien d'une nouvelle échelle.

Une longue discussion eut lieu à propos du problème des occupations accessoires. Nous y reviendrons bientôt. Bornons-nous à constater que les décisions prises (art. 11 du projet) ne modifient guère les règles admises jusqu'ici pour le corps enseignant primaire.

* * *

Dans sa requête à la Commission, le Comité central avait émis les deux vœux suivants relatifs à la nouvelle échelle :

a) Haute-paie débutant dès la troisième année pour atteindre le maximum (2160 et 960 fr.) dès la quinzième année comme c'est le cas pour les fonctionnaires ;

b) Suppression du traitement réduit prévu pour les stagiaires et actuellement appliqué aux deux premières années d'enseignement.

Traduisons ce langage en chiffres et, pour plus de clarté, rappelons les propositions primitives du Conseil d'Etat :

Traitement pendant les deux premières années : 3800 et 3000 fr. ; à partir de la troisième année : 4400 et 3300 fr. ; haute-paie comprenant seize annuités de 135 et 60 fr., soit au maximum 2160 et 960 fr., dès la vingtième année. Le premier nombre concerne les instituteurs et le second, les institutrices.

Sur la base des propositions de la S. P. N., les traitements auraient été fixés comme suit :

Traitement initial : 4440 et 3300 fr.

Haute-paie : Treize annuités dès la troisième année, soit douze annuités de 165 fr. et une annuité de 180 fr., pour les instituteurs. Pour les institutrices, les douze premières annuités se seraient élevées à 75 fr. et la treizième à 60 fr.

Les deux points de notre requête ont été étudiés par la Commission, et l'un des membres proposa que le maximum de la haute-paie fût acquis en treize ans. Le rapport ne parle pas du point de départ ; il faut supposer que la proposition comportait en outre la suppression du traitement de stage puisque nous lisons ce qui suit : « Le Conseil d'Etat accepta de revoir ces deux points. Mais les calculs auxquels il se livra à cette occasion lui ayant fait constater que l'adoption de cette dernière proposition aurait pour effet de réduire de plus de 49 000 fr. l'économie proposée, il ne put entrer dans les vues de

son auteur. Celui-ci retira sa proposition, après qu'il eût obtenu, d'une part, la suppression de la période de stage pour les instituteurs et institutrices nouvellement nommés, et la fixation de leur traitement initial aux sommes suivantes :

Instituteurs 4440 fr. Institutrices 3330 fr.

et d'autre part, que le service de la haute-paie commençât à partir du septième semestre d'enseignement et non plus du neuvième seulement. La haute-paie s'acquérant graduellement pendant seize ans, son maximum serait ainsi atteint en dix-neuf et non plus en vingt ans. »

Ces chiffres ont été définitivement admis et figurent dans le projet que le Grand Conseil discutera dès le 7 février.

En résumé, nous avons obtenu la suppression du traitement de stage et l'avancement de la haute-paie d'une année. Nos espoirs étaient plus grands ; nous comptions que l'avancement de la haute-paie ne se réduirait pas à une année seulement. Je suis persuadé que la Commission se serait montrée plus large si elle avait donné aux calculs établis par le Département de l'Instruction leur véritable interprétation.

Apparemment, la somme de 49 000 fr. indiquée dans le rapport (p. 6), semble représenter la moins-value annuelle sur les économies envisagées par l'application des nouveaux traitements du corps enseignant primaire. Ce qui revient à dire que l'adoption de l'échelle proposée par un membre de la Commission grèverait immédiatement le budget d'une charge annuelle de 49 000 fr. Il est compréhensible qu'une telle conséquence ait fait abandonner la proposition. Au moment où l'on recherche toutes les économies possibles, il serait paradoxal, tout en poursuivant un but équitable, d'alourdir le budget d'une somme aussi importante.

Mais les conséquences sont toutes différentes, et pour attribuer à cette somme de 49 000 fr. sa véritable signification, il nous faut pénétrer dans l'intimité des calculs.

On a déterminé tout d'abord la moyenne annuelle du traitement touché en 40 ans, d'une part, en prenant comme base le projet primitif du Conseil d'Etat, d'autre part, en tenant compte de la proposition formulée par un commissaire. Cette proposition incomplètement énoncée dans le rapport n'est pas identique à celle de la Société pédagogique. Ces moyennes étant établies, on a fait la différence, et l'on a obtenu 140 fr. 50 pour les instituteurs et 91 fr. 50 pour les institutrices.

L'adoption de la proposition Guinand aurait donc eu pour effet de diminuer les économies, à raison de 140 fr. 50 par année, pour tout instituteur nouvellement nommé et de 91 fr. 50 pour chaque nouvelle institutrice. Je mentionne en passant que si l'on avait admis intégralement les propositions de la Société pédagogique, on aurait obtenu 218 fr. 75 pour les instituteurs et 101 fr. 25 pour les institutrices, et, je le répète, en envisageant une période de 40 ans.

Poursuivons les calculs. Le corps enseignant primaire actuellement en fonction se compose de 146 instituteurs et de 314 institutrices. On s'est demandé alors à combien se réduiraient les économies pour tout ce contingent. Pour les instituteurs, on a obtenu $146 \times 140 \text{ fr. } 50 = 20\,514 \text{ fr.}$, et pour les institutrices, $314 \times 91 \text{ fr. } 50 = 28\,731 \text{ fr.}$ Total : 49 245 fr. On ne peut rien tirer de cette constatation au point de vue des charges budgétaires immédiates. C'est

une pure fantaisie de statistique qui a servi de spectre pour paralyser les concessions proposées par le député Guinand.

Pour donner une idée approximative des charges résultant de la proposition Guinand, le Département de l'Instruction publique aurait dû tenir compte non pas des titulaires en fonction mais simplement de ceux qui seront nommés à partir de 1935, puisque la nouvelle échelle ne sera applicable qu'à ces derniers,

Au cours de la période 1929-1933, on a nommé, en moyenne, chaque année, cinq instituteurs et onze institutrices. Si les nominations suivent le même rythme, la diminution des économies sera pour le premier contingent de 1709 fr. La deuxième année, il sera de 3418 fr. ; la troisième année de 5127 fr., et ainsi de suite. Nous sommes donc bien loin d'une dépense immédiate de 49 000 fr. L'adoption intégrale des propositions de la S. P. N. aurait donné 2207 fr. 50 pour la première année. Dans ces conditions, nous nous demandons si un député n'aura pas le courage de reprendre la question.

J.-Ed. M.

PRÉCISIONS

La parution de l'article concernant le rapport de la Commission financière a été retardée d'une semaine. Dès lors le Grand Conseil s'est réuni, et il a adopté toutes les propositions de la commission relatives aux traitements nouveaux et à la diminution temporaire des traitements actuels.

Un échange de vues s'est produit entre M. *Paul Graber*, député, membre de la commission et M. *Antoine Borel*, conseiller d'Etat, au sujet de la somme de 49 000 fr. dont nous avons parlé.

Dans ses déclarations, M. le chef du Département de l'Instruction publique a montré que la dépense de 49 000 fr. ne sera pas immédiate, mais qu'elle s'échelonnnera sur un certain nombre d'années qu'on ne peut fixer. M. Graber a relevé que les choses n'ont pas été comprises ainsi par la commission ; si on avait donné à cette dernière les mêmes précisions qu'au Grand Conseil, elle aurait saisi la portée réelle de la somme de 49 000 fr. et elle aurait peut-être pris d'autres décisions. Mais, il est trop tard pour revenir en arrière.

Au vote sur l'article 11 du projet de loi, le groupe socialiste s'est abstenu en manière de protestation.

En définitive, nous sommes les victimes d'une regrettable équivoque.

J.-Ed. M.

JURA

RETOUR EN ARRIÈRE

La vie scolaire dans le Jura en 1934 (*Suite*)

Le dernier acte de la période quadriennale de St-Imier fut la réunion, au début de cette année, de l'ancien Comité avec le nouveau pour la transmission des pouvoirs. C'est la section prévôtise, avec siège à Moutier, qui assume la direction de la S. P. J. pour la période de 1935 à 1938. Voici la composition du nouveau Comité :

Président, Waldemar Wüst, maître secondaire ; vice-président, Charles Ganguin, instituteur ; caissier, Charles Huguelet, instituteur ; I^{er} secrétaire, Henri Germiquet, instituteur ; II^e secrétaire, Mlle Hélène Châtelain, institutrice, tous domiciliés à Moutier.

Nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leur mandat et l'appui

de tous les collègues jurassiens, bien conscients de leur double personnalité de membres de la Société des instituteurs bernois et de membres de la Société pédagogique romande. Nous faisons ici surtout appel, à cet égard, aux jeunes, pas encore bien familiarisés avec nos traditions.

Un point spécial que je voudrais encore relever, concernant la Section jurassienne de la Romande, c'est qu'elle n'est pas une association d'instituteurs et d'institutrices primaires seulement, mais qu'elle groupe le corps enseignant de tous les degrés scolaires : primaire, secondaire et moyen. En font partie tous les maîtres primaires et secondaires, les professeurs de gymnases et d'écoles normales dans une bonne et franche camaraderie. M. les inspecteurs en sont aussi de fidèles membres. On sent tout l'avantage qui résulte, pour notre mentalité, pour la sauvegarde de l'âme jurassienne, de cette belle solidarité. Les rapports les plus cordiaux existent entre les membres et se manifestent assez fréquemment dans les réunions de district. Soyons, chers collègues jurassiens, toujours plus fidèles au drapeau de la S. P. J., sans oublier nos autres devoirs de solidarité.

Ma chronique devait s'achever par des renseignements sur l'activité de la Commission des moyens d'enseignement. Je dois confesser que je ne suis pas renseigné moi-même assez complètement pour en parler en pleine connaissance de cause. J'y reviendrai plus tard. Pour aujourd'hui, je signalerai la parution de nouveaux manuels de calculs, dus à M. Marius Fromageat, inst., un spécialiste très à la page de ces matières assez arides. Son livre de 1re année, pour ne parler que de celui-là, illustré abondamment par M. Nicolet, prof. à l'Ecole normale de Porrentruy, est une petite merveille. Que nos chers bambins doivent l'aimer ! L'heureuse idée que de mettre des images dans un manuel de calcul ! L'ouvrage est très bien gradué ; les difficultés sont concrétisées par d'amusantes scènes où jouent des personnages (animaux, oiseaux, enfants, gnomes, etc.) chers à nos petits. Quand je pense que les gens de mon âge, sans être encore à celui de Mathusalem, n'eurent entre les mains, sur les bancs d'école, aucun ouvrage illustré, j'envie les écoliers d'aujourd'hui et je recommanderais volontiers mes classes, pour y étudier dans de beaux livres d'images, s'il était loisible aux êtres humains de se rajeunir. Eût-on pensé, il y a cinquante ans, à illustrer même une grammaire, même un livre de problèmes ? Aussi avec quelle joie nous rabattions-nous sur les rares images d'Epinal, qui nous tombaient par faveur du ciel, entre les mains ! Dire que trois siècles durent s'écouler avant que l'invention merveilleuse de Comenius, apparue dans son « Orbis pictus », pût enfin entrer dans le domaine de la pratique ! Le progrès n'a pas toujours mis des bottes de sept lieues, il faut l'avouer, s'il vole parfois, maintenant, en avion ou sur les ondes de la T. S. F.

Un petit événement qui mérite, à mon avis, d'être mentionné encore, c'est la création d'une nouvelle école secondaire, en notre pauvre Jura écrasé par la crise. C'est la commune de Courrendlin, de tout temps progressiste en matière scolaire, qui a eu cet honneur et ce courage. Nous l'en félicitons bien cordialement.

H. S.

PENSÉE

On communique moins aux enfants ce que l'on dit que ce que l'on est.

Charles WAGNER.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉCOLE ET FAMILLE ¹

Il est curieux de constater que les relations entre parents et maîtres étant presque toujours courtoises, souvent cordiales et très agréables, il suffise d'un rien pour les transformer. Qu'un potache vienne à écoper d'une « mauvaise », qu'une simple observation lui ait été faite ou qu'un léger pensum lui ait été imposé, tout l'édifice croule ; neuf fois sur dix, et *ipso facto*, la famille prend parti pour son représentant : on ne l'a pas compris, on l'a brimé, on a été injuste envers lui... Du reste, le pensum s'en ressent, et l'air noblement offensé de la victime laisse supposer que les entretiens à la maison — ou même à la rue — n'ont guère été favorables au maître !... Je fus autrefois menacé de mort. C'était pour une histoire de poux...

Mais il y a plus : les intentions les plus louables, les plus innocentes du monde prêtent à de méchantes interprétations. Voyez ce fait divers, tiré du journal français *L'Ecole et la Vie* : n'est-il pas aussi de chez nous :

Le « français » à l'école.

Petite scène vécue : « Le Centre d'intérêt » étudié pendant la semaine était : « La famille », et plus particulièrement, « Le père », « la mère ». Divers morceaux littéraires se rapportant à ce sujet avaient été lus et commentés aux élèves : *Mon père* (H. Béraud) ; *Mon père et mon grand-père* (E. About).

Le maître propose aux enfants le sujet suivant, à traiter à la maison :

Faites le portrait de votre père ; parlez de son travail, de son caractère et, en concluant, dites pourquoi vous l'aimez.

Tous les enfants traitèrent le sujet d'une façon presque parfaite, sauf un, qui, le samedi matin, en guise de devoir, remettait au maître la lettre qui suit dont nous garantissons l'authenticité :

Monsieur,

Etes-vous devenu remplaçant de Monsieur le Curé, en tous cas vous êtes bien curieux ; c'est pas mal trouvé cette méthode pour savoir ce qui se passe chez les gens et j'ai le plaisir de vous dire que Pierre fera pas une composition aussi absurde qu'indiscrete. Si vous savez lire entre les lignes vous saurez mon caractère.

X...

E. GENDRE, *Directeur d'école publique.*

Et puis il y a tous les petits froissements d'amour-propre, les petites jalousies, les imputations gratuites, les fameux passe-droits, tout autant de canailleries qui empoisonnent les relations de l'Ecole

¹ Voir *Educateur*, Nos 5 et 6.

et de la Famille. Je ne peux malheureusement m'y arrêter ; mais une conclusion s'impose : c'est que — mises à part d'honorables exceptions qu'on aimerait plus nombreuses, — il y a presque antinomie entre les deux institutions.

L'Ecole exige la ponctualité, l'ordre, la politesse ; elle ne peut se passer d'une stricte discipline — encore que cette discipline soit la plus libérale possible — parce qu'elle veut du travail propre et bien fait. Elle soigne le corps, meuble l'esprit, s'efforce de détruire les mauvais penchants et de développer les qualités morales... Je la crois dans la bonne voie.

Et la famille ?

C'est très probablement cette différence de conception — ou plutôt de mise en pratique de cette conception — qui crée le malaise que nous regrettons tous.

Rien ne peut dissiper les malentendus que des explications franches et nettes ; nous — les maîtres — les avons toujours recherchées, provoquées même ; nous serions heureux que la famille en fît autant.

Notons enfin cette tendance funeste : De même qu'on veut faire de l'Etat la Providence de l'individu, de même veut-on faire de l'Ecole, la bonne à tout faire de la famille ; de là ce cercle vicieux : l'école a dû se charger de nombreuses besognes par suite de la carence de la famille — et celle-ci se désintéresse de l'enfant parce que l'Ecole s'est substituée à elle-même... Là aussi un *redressement* s'impose. Je le crois possible. De son côté, l'Ecole a amélioré son programme, ses méthodes de travail, son esprit, en un mot ; « que la famille — la vraie famille — se reconstitue et nous revienne » et tout ira bien.

Qu'on me permette encore cette citation, tirée du journal belge *Vers l'Ecole active*.

Et les parents ?

Les pédagogues accusent les parents de ne pas les seconder. M. de Paeuw, directeur général de l'Enseignement normal, vient de rappeler aux inspecteurs belges la circulaire du Ministre Destrée relative à la collaboration des parents et des maîtres. Il demande où en est cette question importante et désire rendre compte de ce qui a été réalisé en ce domaine lors d'un prochain Congrès d'éducation familiale.

Que répondront les inspecteurs, s'ils veulent être sincères ?

— Que partout où l'on a transformé l'atmosphère des classes, où l'on a rendu l'école attrayante aux enfants, aux maîtres, aux parents, ceux-ci sont venus en foule. Ils se sont intéressés aux travaux, aux dessins, aux animaux,

aux plantes, aux réalisations manuelles... et ont pris l'habitude du chemin de l'école.

Ailleurs, ils ont préféré s'abstenir.

On les a assez rasés autrefois avec le ton pédant et sermonneur de la leçon classique.

Comme vous le voyez, il y a encore bien des batailles à gagner. Chez nous, ce n'est pas le moment de s'offrir la branche d'olivier. F. DUBOIS.

Les novateurs belges semblent avoir résolu le problème : peut-être en sera-t-il de même chez nous quand les novateurs ne seront plus des « suspects » ? A. ROCHAT.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

CHANT

Des exercices collectifs et des exercices individuels.

a) *Exercices collectifs.* — Il est nécessaire d'établir une distinction entre ce qu'on appelle *l'enseignement collectif* et ce qu'on dénomme les *exercices collectifs*. Le premier terme, « enseignement collectif », par opposition à « enseignement individuel » s'applique à la leçon où le maître, s'adressant à l'ensemble des élèves, explique, parle, — souvent trop — alors que, ces derniers, placés dans un état de réceptivité passive, écoutent ou feignent d'écouter. En pareille occurrence, il n'est tenu aucun compte des différences d'aptitudes des écoliers ; ce mode de faire tend heureusement à disparaître.

Par « exercices collectifs » nous entendons les exercices dont l'application à toute une classe devient nécessaire dans certaines branches et à certains moments. Pratiqués dans le cadre de l'Ecole active, chaque élève donne la mesure de ce qu'il peut faire ; c'est pourquoi les exercices collectifs, dans les leçons de français, d'arithmétique, de gymnastique, d'écriture, de dessin et de chant, ont une valeur pédagogique que l'on ne saurait méconnaître, surtout si l'on n'en fait pas un usage abusif.

« Il est certain que les élèves retardés nous contraignent souvent à aller lentement et à consacrer à l'acquisition de notions indispensables un temps assez long. Dans ce cas, les exercices d'ensemble, judicieusement présentés, apportent de la précision aux notions étudiées et permettent à celles-ci de s'accroître ».

Voilà ce qui, selon M. Dottrens, justifie les « exercices d'ensemble ».

Les tendances modernes de la pédagogie nous invitent, par ailleurs et avec raison, à provoquer le travail individuel, spontané, libre ; nous allons donc examiner la part, la juste proportion qu'il faut attribuer, dans le domaine du chant à l'école primaire, aux exercices collectifs et celle qu'il convient d'accorder au travail individuel de l'élève.

Nous inspirerons pour cela des remarquables écrits de A. Ferrière et en particulier de ses deux ouvrages : « La pratique de l'Ecole active » et « L'Ecole sur mesure et à la mesure du maître », connus d'ailleurs de tous les pédagogues.

Les exercices collectifs présentent des avantages si évidents qu'il serait imprudent, en matière de chant et de solfège d'en condamner l'usage. Prenons une classe à ses débuts dans cette branche ; c'est à l'ensemble des élèves que

nous demandons de répéter les sons entendus (exercices d'audition¹ ; c'est par l'ensemble que nous faisons chanter une gamme ou ses éléments ; c'est à l'ensemble des élèves encore, que nous demandons de chanter les petits chants que nous désirons leur faire apprendre.

« Chanter ensemble », c'est, pour les élèves, opérer cet unisson qui du point de vue psychologique et moral traduit le mieux l'idée d'union, de collaboration, d'entr'aide et de force. C'est faire disparaître peu à peu la timidité de l'élève, cette timidité qui le prive de ses moyens, qui paralyse son « vouloir » et qui enserme son savoir lorsqu'il est appelé à chanter seul.

« Chanter ensemble », c'est donner aux élèves les mieux doués la possibilité d'entraîner leurs camarades, de les guider ; c'est fournir aux plus faibles l'occasion d'imiter les plus forts.

« Chanter ensemble », c'est le moyen de montrer aux élèves comment ils doivent s'y prendre pour faire leurs exercices individuels à la maison.

« Chanter ensemble », c'est enfin « favoriser entre élèves et maître un échange spirituel bienfaisant » (d'après Ferrière).

« N'oublions pas — c'est Ferrière qui parle — » qu'il y a dans nos écoles des *imitatifs*, pour qui une règle imposée et un enseignement selon le mode actuel sont nécessaires. Il y a aussi, en trop grand nombre, des enfants qu'une tare rend impropres aux méthodes où la liberté joue un rôle important ».

Il arrive cependant un moment où il devient nécessaire de faire la connaissance particulière de chaque élève, de déceler les aptitudes spéciales de chacun d'eux, de grouper les éléments selon leur degré d'avancement ; ce sera un acheminement vers l'enseignement individualisé.

Le maître observateur et attentif aura tôt fait, dans les exercices d'ensemble, de discerner les élèves « entraîneurs », et de dépister les plus faibles, d'où la nécessité, pour lui, de former deux ou même trois groupes auxquels il imposera des devoirs en rapport avec leurs possibilités d'exécution. Le premier groupe, celui des « entraîneurs » fera très rapidement un bond en avant ; mû par un sentiment d'amour-propre, il apportera un élément susceptible de stimuler le zèle commun dans la course au progrès, si bien, qu'au bout de peu de temps, le passage d'un groupe à un groupe supérieur deviendra accessible à tout élève dont l'application et le travail seront jugés suffisants.

Continuons à examiner une classe en activité ; nos observations nous permettent de dire : que la façon dont les élèves battent la mesure est un critère de l'attention et du sens de la discipline intérieure ; que les voix qui s'extériorisent témoignent d'une sûreté d'intonation déjà avancée et d'une certaine maîtrise de soi ; que le mouvement des lèvres, à peine perceptible chez les uns, dénote une timidité qu'il faut vaincre ; que l'exagération dans un autre sens — surtout chez les nerveux — doit être réfrénée ; qu'enfin les sujets tout particulièrement doués ne tardent pas à être l'objet de l'attention de chacun.

Toutes ces considérations nous permettent de conclure en disant que les exercices d'ensemble vocaux ont un pouvoir éducatif dont la valeur ne saurait être contestée et que dans bien des cas, surtout lorsque le temps à consacrer au chant est limité, c'est le seul moyen de conduire une classe jusqu'à un degré de culture musicale suffisant.

(A suivre.)

LOUIS HEMMERLI.

¹ Voir Ch. Mayor. Manuel de solfège.

GRAMMAIRE : LES FORMES DU PASSÉ SIMPLE

1^{er} groupe, verbes en e.

A. Nz.

COURS DE CALCUL MENTAL

NEWTON.

VIÈTE:

PLATON.

GAUSS.

1. Les tables d'addition et de multiplication.
2. Les carrés et les cubes inférieurs à 1000.

[illegible]

3. La structure de certains nombres inférieurs à 1000.

77	7.11	403	13.31	703	19.37
91	7.13	407	11.37	707	7.101
102	2.3.17	413	7.59	713	23.31
104	8.13	427	7.61	721	7.103
105	3.5.7	437	19.23	731	17.43
111	3.37	451	11.41	737	11.67
119	7.17	469	7.67	749	7.107
133	7.19	473	11.43	763	7.109
143	11.13	481	13.37	767	13.59
161	7.23	493	17.29	779	19.41
187	11.17	497	7.71	781	11.71
201	3.67	501	3.167	791	7.113
203	7.29	502	2.251	793	13.61
205	5.41	511	7.73	799	17.47
207	9.23	517	11.47	803	11.73
209	11.19	527	17.31	817	19.43
217	7.31	533	13.41	851	23.37
221	13.17	551	19.29	869	11.79
247	13.19	553	7.79	871	13.67
253	11.23	559	13.43	889	7.127
259	7.37	581	7.83	893	19.47
287	7.41	583	11.53	899	29.31
299	13.23	589	19.31	901	17.53
301	7.43	611	13.47	913	11.83
319	11.29	623	7.89	917	7.131
323	17.19	629	17.37	923	13.71
329	7.47	649	11.59	943	23.41
341	11.31	667	23.29	949	13.73
371	7.53	671	11.61	959	7.137
377	13.29	679	7.97	973	7.139
391	17.23	689	13.53	979	11.89
399	3.7.19	697	17.41	989	23.43
				999	27.37

Tout nombre inférieur à 1000, non compris dans ce tableau, et non divisible par 2, 3 ou 5, est un nombre premier.

Note. — M. J.-H. Addor, qui conquiert ses grades à l'Université de Neuchâtel et qui, actuellement, professe à l'Ecole normale de Lausanne, se propose de rendre au calcul mental sa place légitime.

Ses nombreuses expériences l'ont amené à envisager cet enseignement sous un angle très personnel : l'*Educateur* est heureux d'en faire part à ses lecteurs. (Réd.)

**CE QU'IL FAUT
SAVOIR PAR CŒUR**

Un astrologue, un jour, se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : « Pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ? »

LUCAS.

4. La structure de certains nombres supérieurs à 1000.

1001	7.143 = 7.11.13	3999	3.31.43
1002	2.501 = 6.167	4009	19.211
1003	59.17	6001	17.353
1005	5.201 = 15.67	7003	47.149
1007	53.19	7009	43.163
1011	3.337	7999	19.421
1101	3.367	8003	53.151
1501	19.79	10001	73.137
2001	3.667 = 3.23.29	10013	17.19.31
2501	41.61	20001	3.6667 = 3.59.113
3007	31.97	99999	9.41.271
3503	31.113		

5. La valeur de quelques nombres usuels.

$\frac{1}{2}$	0,5	$\frac{1}{10}$	0,1	$\frac{1}{18}$	0,0[5]
$\frac{1}{3}$	0,[3]	$\frac{1}{11}$	0,[09]	$\frac{1}{19}$	0,05263.....
$\frac{1}{4}$	0,25	$\frac{1}{12}$	0,08[3]	$\frac{1}{20}$	0,05
$\frac{1}{5}$	0,2	$\frac{1}{13}$	0,[076923]	π	3,14159
$\frac{1}{6}$	0,1[6]	$\frac{1}{14}$	0,0[714285]	$\frac{1}{\pi}$	0,31831
$\frac{1}{7}$	0,[142857]	$\frac{1}{15}$	0,0[6]	$\sqrt{2}$	1,41421
$\frac{1}{8}$	0,125	$\frac{1}{16}$	0,0625	$\sqrt{3}$	1,73205
$\frac{1}{9}$	0,[1]	$\frac{1}{17}$	0,05882	$\sqrt{5}$	2,23607

(A suivre.)

J.-H. ADDOR.

LES LIVRES

Eglantines. Recueil de chants à trois voix égales, avec textes français et allemand ; précédé de conseils sur la formation et la classification des voix, et suivi de notices biographiques, par Léon Froidevaux.

Il faut féliciter Mlle Cécile Froidevaux d'avoir obéi à un sentiment de réelle piété, en rééditant : *Eglantines*, le volume de chants à trois voix, élaboré par son frère Léon, il y a une vingtaine d'années.

Cette anthologie fut accueillie avec une faveur marquée par le corps enseignant, qui y puisa plus d'une mélodie charmante, harmonisée par L. Froidevaux, et maints conseils judicieux sur la formation et la classification des voix. On est heureux d'y rencontrer des perles de prix telles que : *Recueillement*, de Kreuzer, *Les feuilles d'automne*, de Baumgartner, *Printemps* et *La rose sauvage*, de Schubert, *Les nuages* de Beethoven ou *La Berceuse*, de Brahms, par exemple.

La valeur est accrue par l'adjonction de textes français et allemands, de telle sorte que leur exécution est rendue facile dans tous les milieux.

Cette publication se présente fort bien ; son impression est nette et soignée. Elle comprend en appendice des notes biographiques et des appréciations personnelles intéressantes ; bref, toute une matière de nature à piquer la curiosité du corps enseignant et du directeur choral. Nous saura-t-on gré d'avoir signalé ici la nouvelle édition d'*Eglantines*, en caressant l'espoir qu'elle rencontrera aujourd'hui comme autrefois un accueil empressé ?

Le recueil est en vente à la Librairie A. Koenig, à Delémont, au prix de un franc. J. J.

Chansons et paysages, par Gustave DORET. 20 poèmes de René-Louis PIACHAUD, mis en musique pour une voix avec accompagnement de piano. Edition Foetisch, Lausanne.

Chansons et paysages, c'est vraiment un recueil exquis, où le poète et le compositeur semblent s'être donné la main pour gagner l'Empyrée, où ils entraînent à leur suite nos rêveries, nos joies et nos espoirs pour les affermir, nos chagrins et nos amertumes, pour les dissiper. Si l'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux, l'amitié de Doret et de Piachaud en est un pour les hommes.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues.

Voilà une publication infiniment recommandable aux jeunes gens qui veulent faire une étude à la fois utile et attrayante des langues allemande ou française. Ils y trouveront, traduits dans l'un ou l'autre idiome, sous une forme irréprochable et en regard du texte original, des dialogues, des lettres commerciales et des morceaux de lecture dans les genres les plus divers, mais toujours choisis de façon à être accessibles à tous. Ce système est un moyen excellent d'enrichir son vocabulaire, de s'appropriier par la pratique les expressions diverses et de s'habituer à la structure propre à chacune des deux langues.

Numéros spécimens gratuits sur demande adressée au Bureau du *Traducteur* à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Nouvelle série!

Pour chaque enfant
un village tessinois
gratuit!



Vous recevez avec chaque boîte de MARGA une feuille à découper **gratuite**. La série comprend 8 modèles différents, qui permettent le montage d'un village tessinois original.

N'achetez pas MARGA seulement pour recevoir les découpages, mais choisissez cette crème surtout parce que sa qualité est excellente.

Les Tél. 33.633
Imprimeries Réunies S.A.

Lausanne
23, Avenue de la Gare

sont installées avec les tout derniers perfectionnements de la technique moderne et exécutent avec rapidité et garantie de bien facture tous les travaux qui leur sont confiés

PLUMES SOENNECKEN

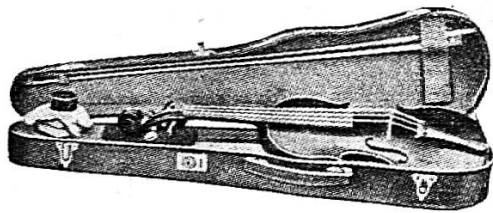
pour l'enseignement de
la nouvelle écriture
dans les écoles suisses.



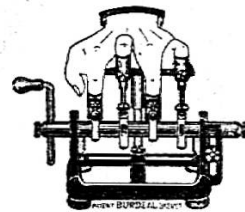
Demandez échantillons gratis !

F. SOENNECKEN - BONN

Le violon et le piano s'apprennent facilement grâce à
l'assouplisseur



Vente, Achat, Location
de bons violons, Radio,
Accordéons.



Références et prospectus :

A. MOESCHING

Instruments de Musique - Chemin des Oiseaux

PRILLY-LAUSANNE

Occasions superbes : Violoncelles, contrebasses, mandolines, banjos, violons.

EMPAILLAGE

d'oiseaux et d'animaux pour écoles
Meilleures références
d'écoles et Musées
connus

Laborat. Zoolog. M. LAYRITZ, Bienne 7. Chemin de Pins, 15

PENSION LES BASTIONS

RUE CANDOLLE 18, GENÈVE

Belles chambres — Menus soignés — Prix modérés

COUVERTURES

Couvertures JACQUARD
Couvertures blanches
grises et beiges

Prix très avantageux

MAGASINS

BROUILHET-DODILLE

Montée St-Laurent
LAUSANNE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT**Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle**

ARITHMÉTIQUE

CALCUL ÉCRIT ET CALCUL ORAL

par

J. MARGOT et E. BUXCEL*inspecteurs de l'enseignement primaire.***Manuel destiné aux élèves
du degré moyen****des Ecoles primaires du canton de Vaud.**

Un volume in-8°, cartonné Fr. 2.25

On a reproché avec raison aux manuels de calcul en usage à l'Ecole primaire de n'être que de simples recueils d'exercices et de problèmes dont la résolution demandait l'intervention continue du maître. Le manuel qui vient de sortir de presse est conçu sous une forme entièrement nouvelle et tient compte largement des théories modernes sur l'enseignement de l'arithmétique.

La matière qui y est traitée, opérations sur les nombres entiers, sur les nombres décimaux, étude du système métrique, premières notions de géométrie, est celle qui est prévue pour les trois années du degré moyen. Une courte théorie, des dessins, des exercices concrets d'observation et de mesurage, des exercices préparatoires destinés à faciliter l'acquisition d'une technique indispensable, donnant une notion nette des nombres et des opérations à effectuer. Les problèmes sont gradués avec soin et font un appel constant à la réflexion et au raisonnement.

Le calcul oral, placé à la fin du volume et dont la matière suit pas à pas celle du calcul écrit, sera fort apprécié des maîtres qui, du fait de la composition de leur classe, ne peuvent consacrer à cette discipline le temps nécessaire, ainsi que des parents, qui auront la possibilité de faire à la maison d'utiles revisions avec leurs enfants.